



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le Jeudi dix-huit du mois de Juillet à dix-neuf heures et quatre minutes, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués le Jeudi onze Juillet 2019, se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la Présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

Etaient présents : MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Rose-Marie LOQUES, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Sylvia SERMANSON, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Joël TAVARS, Marie-Alice RUSCADE, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Joseph HILL, Grégory MANICOM, Claity MOUNSAMY, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Annick CARMONT, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Jean ARDISSON.

Représentés : MM. Betty ARMOUGON (Jean ANZALA), Evelyne CLOTILDE (Dantès ABASSI), José OUANA (Rose-Marie LOQUES), Michel SURET (Jacques RAMAYE), Marcelin CHINGAN (Grégory MANICOM).

Absent excusé : M. Thomas ZITA.

Absents : MM. Sabine MAMERT-LISTOIR, Stella GUILLAUME, Daniel DULAC, Jérôme Thierry CHOUNI, Françoise FONLEBECK-DIELNA, Seetha DOULAYRAM, Déborah HUSSON, Joanie ACHOUN.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres représentés :	Absent excusé :	Absents :
35	21	05	01	08

Le quorum étant atteint, vingt-un (21) Conseillers étant présents, cinq (05) représentés, un (01) absent excusé et huit (08) absents, le Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN, déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Sylvia SERMANSON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Décision Modificative n°1 :
Régie Municipale des Sports et des Loisirs

8/DCM2019/83

Madame Le Maire rappelle que l'exécution budgétaire révèle à ce jour la nécessité de procéder à un certain nombre de réaffectations de crédits au niveau de la Régie Municipale des Sports et Loisirs.

Elle précise que compte tenu des besoins de financement, en fonctionnement, qu'il est proposé d'effectuer les virements de crédits ci-dessous :

Notifiée et publiée le 02/08/2019

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20190718-8DCM201983-DE
Date de télétransmission : 02/08/2019
Date de réception préfecture : 02/08/2019

Chapitre	Compte	Nature	Fonction	Dépenses	Recettes
011	6068	Autres matières et fournitures		- 5 000 €	
67	673	Médecine du travail, pharmacie			5 000 €
Total section de fonctionnement				- 5 000 €	5 000 €

SYNTHESE DES VIREMENTS			Dépenses	Recettes
SECTION			Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT			- 5 000 €	5 000 €
TOTAL BUDGET			- 5 000 €	5 000 €

Elle ajoute que ces modifications ne changent pas le montant initial du budget de la Régie Municipale des Sports (RDS).

Elle souligne que les virements de crédits sont équilibrés et se traduisent par une inscription de crédits en dépenses au chapitre 67, compensée pour le même montant par la réduction de crédits sur un autre poste de dépenses au chapitre 011.

Elle indique que les virements de crédits se justifient par l'annulation du titre de recette n°81 du 29/07/2010 pour lequel la régisseuse de l'époque Madame Corinne MONTHEILLET avait été mise en demeure de régulariser le déficit constaté suite à un vol à la RDS.

Au terme d'une longue procédure, mentionne-t-elle :

- Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Madame MONTEILLET, par délibération n°6/DCM2015/36 du 09 Juillet 2015.
- Le Receveur Municipal a émis un avis favorable le 21/09/2015
- Enfin, le 09 Janvier 2019, le DRFIP a émis un favorable, considérant que les circonstances d'apparition du déficit étaient constitutives de la force majeure
- Il convient donc, d'annuler ce titre de recette afin que les sommes prélevées soient restituées à Madame Corinne MONTHEILLET.

Le Conseil Municipal,

Où le Maire en son exposé,

Après discussion et échanges de vues

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

Vote à scrutin public

Article 1 : D'autoriser les virements de crédits, en fonctionnement, au niveau du budget de la Régie Municipale des Sports et des Loisirs comme suit :

Chapitre	Compte	Nature	Fonction	Dépenses	Recettes
011	6068	Autres matières et fournitures		- 5 000 €	
67	673	Médecine du travail, pharmacie			5 000 €
Total section de fonctionnement				- 5 000 €	5 000 €

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20190718-8DCM201983-DE
Date de télétransmission : 02/08/2019
Date de réception préfecture : 02/08/2019

SYNTHESE DES VIREMENTS		
SECTION	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	- 5 000 €	5 000 €
TOTAL BUDGET	- 5 000 €	5 000 €

Article 2 : D'autoriser l'annulation du titre de recettes n°81 du 29/07/2010 émis à l'encontre de Madame Corinne MONTHEILLET et le remboursement des sommes versées à cette dernière.

Article 3 : Le Maire, le Directeur Général des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » (www.telerecours.fr).

Fait à Le Moule, le 18 Juillet 2019

Pour extrait conforme

Le Maire,

Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée le 02/08/2019

Accusé de réception en préfecture
971-219711173-20190718-8DCM201983-DE
Date de télétransmission : 02/08/2019
Date de réception préfecture : 02/08/2019